

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Avril 2018**

Présents : M. Clerbois Jean-Paul

Mme Loppin Danielle

M. Bucquet Gilles

M. Freudenreich Pascal

M. Bergault Jean-Paul

Mme Carine Gatteau

M. Bouché Jean-Yves

M. Forjan Louis

M. Hiernard Pascal

Mme Laly Georgette

M. Brême Éric

M. Gomez Louis

M. Fabianski Jean-Marc

Pouvoirs :

Mme Léandre Frédérique à M. Jean-Paul Clerbois

Mme Katty Belin à M. Éric Brême

Mme Samake Jmaïaa à M. Pascal Freudenreich

Absents :

M. Lassere Jean-François

M. Somveille Gyril

Mme Christelle Maréchal

Mme Tanguy Maryse

Mme Huot Isabelle

A été nommé secrétaire : M. Pascal FREUDENREICH

Ordre du jour :

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Banque Postale,
- Récupération des sommes dues au titre de la consommation de gaz pour l'un de nos locataires,
- Encaissement de chèques provenant des assurances,
- Modification du tableau des emplois,
- Proposition de l'assureur AXA « santé communale »,
- Questions diverses

Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Banque Postale

M. Le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100.000 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDENT

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	100 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.94 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	1.358 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur

Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel à terme échu des intérêts.</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p>
Date d'effet du contrat	le 02 Mai 2018
Date d'échéance du contrat	le 01 Mai 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.10 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	<p>Tirages/Versements</p> <p>Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour information, une consultation a été faite auprès du Crédit Agricole, et de la Caisse d'Epargne.

La dotation bourg centre est arrivée 92000 € environ mais disproportionnée par rapport aux communes voisines.

Monsieur le Maire explique qu'il a un rendez-vous avec M. Le Sous-Préfet et demande quels sont les élus qui veulent l'accompagner pour discuter des dotations, des charges financières, de la voirie, les écoles, du ramassage scolaire ainsi que la gestion du personnel.

Récupération des sommes dues au titre de la consommation de gaz pour l'un de nos locataires.

Monsieur le Maire explique que le locataire du 2 Rue de l'Ecole à Crogis n'a pas fait son changement de compteur de gaz au moment de son arrivée dans le logement.

Les factures ont été adressées à la commune, il y a donc lieu de lui demander le remboursement, à savoir 242.65 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer le titre de recette exécutoire pour le remboursement des sommes dues.

Si le locataire ne fait pas le changement de compteur, nous serons contraints de demander la fermeture du compteur.

Encaissement d'un chèque provenant de Groupama

Monsieur le Maire présente le chèque provenant des assurances Groupama concernant l'effraction et vol à la salle polyvalente pour un montant de 2.518 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à encaisser le chèque.

Modification du tableau des emplois

Lors du conseil municipal du 6 Février dernier, Mme Bourgeois a eu un avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe au 1^{er} mars 2018.

Il y a donc lieu :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 1^{er} mars 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification du tableau présenté ci-dessus.

Proposition de l'Assurance AXA « Santé Communale »

Monsieur le Maire explique que l'assureur AXA France a développé et distribue des contrats d'assurances complémentaire santé « modulango ».

Pour ces contrats AXA France propose une offre promotionnelle aux administrés d'Essomes sur Marne en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre promotionnelle aux habitants de la commune. Cette opération promotionnelle est appelée « offre promotionnelle Santé communale ».

La compagnie d'assurance demande l'autorisation de faire une réunion publique afin de pouvoir présenter l'offre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent la Compagnie AXA à faire la proposition d'assurance aux habitants de la commune.

Dotation de soutien à l'investissement local —Réhabilitation de la Place du Cygne

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – **Réhabilitation de la Place du Cygne 3.319 € ht**

Le montant des travaux s'élève à la somme de 3.319 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement	80 %	Soit	2.655.20 €
- Part communale	20 %	Soit	663.80 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Dotation de soutien à l'investissement local —Cheminement doux piétonnier

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – **Cheminement doux piétonnier 5.352 € ht**

Le montant des travaux s'élève à la somme de 5.352 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement	80 %	Soit	4.281.60 €
- Part communale	20 %	Soit	1.070.40 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Dotation de soutien à l'investissement local —Sécurisation des aires de jeux situés à proximité de la Place du Cygne

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – **Sécurisation des aires de jeux situés à proximité de la Place du Cygne 5.625 € ht.**

Le montant des travaux s'élève à la somme de 5.625 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement	80 %	Soit	4.500.00 €
- Part communale	20 %	Soit	1.125.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Questions diverses

- M. Bouché explique qu'il ne fera plus de permanence au SARCT compte tenu de ses problèmes de santé,
- M. Le Maire fait lecture du courrier adressé à l'Inspection Académique - Ouverture d'une classe à l'école 204
- Voir pour démolition du bâtiment près du temple, voir pour revitaliser les bourgs, mais cotiser à OPH, une réunion est programmée prochainement,
- Mme Loppin signale un problème de chauffage dans la salle communale,
- Réunion à la CARCT pour faire le point sur les enfants accueillis – dérogation scolaire ou pas.

Le secrétaire de séance,
M. Pascal FREUDENREICH

